

Décharge 2016: Agence du GNSS européen (GSA)

2017/2165(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence du GNSS européen pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1433 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence du GNSS européen pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence du GNSS européen sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a relevé que l'Agence exploitait le centre de surveillance de la sécurité Galileo et les stations au sol Galileo, situés sur le territoire britannique. Il a souligné que le statut du Royaume-Uni à cet égard restait à déterminer et invité l'Agence à travailler en étroite collaboration avec la Commission dans le cadre des négociations sur le Brexit et à se préparer suffisamment pour réduire au minimum toute retombée opérationnelle ou financière négative.

Il a également regretté que l'Agence reste méconnue et qu'elle ne mette pas suffisamment en avant les travaux de l'Union dans son domaine d'activité. Il a demandé à l'Agence de faire preuve de plus d'initiative pour informer le grand public de sa mission et de son action, ainsi que d'affirmer avec plus de force sa visibilité.